

EMERAUDE FUN CUP

SAMEDI 26 OU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020

AVIS DE COURSE

1) AUTORITE ORGANISATRICE

Cette épreuve est organisée par le centre Nautique de Saint Cast.
La régata Fun Board est une épreuve promotionnelle.

2) ADMISSION

L'épreuve est ouverte à tout type de planche à voile.

3) TYPES DE PARCOURS

Les parcours sont des slaloms : voir plan annexe.

4) PROGRAMME

Si la régata a lieu le samedi 26 Sept :

13H30 – 14H30 : INSCRIPTIONS

14H : MISE A DISPOSITION DU COMITE DE COURSE

Il n'y aura pas de remise de prix ni de goûter

Si la régata a lieu le dimanche 27 Sept :

10H30 – 11H30 : INSCRIPTIONS

12H : MISE A DISPOSITION DU COMITE DE COURSE

Il n'y aura pas de remise de prix ni de goûter

5) INSCRIPTIONS

Frais d'inscriptions : 10 € par planchiste

Licence FFV et certificat médical devront être présentés pour valider l'inscription.

Ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

6) REGLES APPLIQUEES

- Instructions de courses : IC (B7 n°90 : instructions orales de course)
- Les règles R.C.V. 2017/2020 ou le RIPAM (Règles pour prévenir les abordages en mer) lorsque celles-ci s'appliquent.
- Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- Le présent Avis de Course.
- Les instructions de course type 2017/2020, leurs annexes, et les éventuels avenants, ces derniers prévalant les autres.

Une publicité-organisateur pourra être remise lors de la confirmation des inscriptions et devra être apposée.

- A partir de 4 manches ; la manche la plus mauvaise sera retirée.

7) RESPONSABILITE DES CONCURRENTS

Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non « prendre le départ » ou « rester en course ».

En participant à une épreuve organisée selon ces règles, chaque concurrent s'engage à :

- Être soumis à ces règles.
- Accepter les pénalités infligées et toutes mesures prises conformément aux règles sous réserve des procédures d'appel et de révision stipulées dans celles-ci, en tant que décision finale de toute action initiée d'après ces règles.
- A ne pas recourir à toute cour ou tribunal non prévus par les règles.

L'émargement est obligatoire : DEPART/ARRIVEE. S'il n'est pas effectué le concurrent se verra disqualifié.

8) SYSTEME DE CLASSEMENT

Le système de classement choisi sera le système de points à « minima » décrit dans l'annexe A article 4 des RCV.

Chaque course sera affectée du coefficient 1.

Le nombre de manches à courir pour valider l'épreuve est de une. Pas de nombre maximal.

- A partir de 4 manches courues, la plus mauvaise manche sera retirée.

9) INFORMATIONS PRATIQUES

Centre Nautique de Saint Cast
Le port

22380 Saint Cast Le Guildo

Tel : 02-96-41-86-42

Mail : contact@centre-nautique-saint-cast.fr

Site : www.centre-nautique-saint-cast.fr

Tel Plage : 02-96-41-71-71